RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00327
Numéro SIREN : 480 140 417
Nom ou dénomination : SYSTEMES TECHNOLOGIQUES D'ECHANGE ET DE TRAITEMENT (STET)

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2015 sous le numéro de dépôt 40085

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
09 DEC. 2015
DEPOT N° 40085

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
09 DEC. 2015

Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement (STET)

Assemblée du 18 décembre 2015

480.160.417 Nature

12B327

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société par actions simplifiée STET en société anonyme

ERNST & YOUNG et Autres

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°40085 en date du 09/12/2015

Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement (STET)

Assemblée du 18 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société par actions simplifiée STET en société anonyme

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement (STET) et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris-La Défense, le 4 décembre 2015

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand